

REGROUPEMENT INTER BAILLEURS APRES LA LOI ELAN

Mardi 23 juin 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

Panorama des schémas juridiques de rapprochement des organismes d'habitations à loyer modéré et SEM agréées logement social.



OBJECTIFS

- Appréhender les modalités juridiques de rapprochements structurels possibles entre organismes d'habitations à loyer modéré, SEM agréées logement social et leurs filiales après la promulgation de la loi ELAN.



INTERVENANTS



Eglantine Enjalbert
Avocate directrice



Lounès Khadir
Avocat senior référent



PUBLIC CONCERNE

- Bailleurs sociaux
- Collectivités et Etablissements publics de rattachement d'offices publics de l'habitat
- Actionnaires des bailleurs sociaux



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants



PREREQUIS

Aucun